



# LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.  
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88-61.86

## Vivre et travailler autrement dans les Mines

Thème du 6<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. qui se tiendra du 27 au 30 septembre 1979 à BLANCY.

Un Congrès est toujours un événement important. C'est un événement bien sûr pour notre Fédération des Mineurs C.F.D.T. Mais cet événement tire son importance du fait que :

- Ce sont des HOMMES, des militants, à travers eux des dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses qui se rassemblent ;
- Des HOMMES qui acceptent la confrontation ;
- Des HOMMES qui sont persuadés que c'est le débat collectif qui permet la libération de la classe ouvrière.

### LE CONTEXTE DANS LEQUEL S'EST SITUÉE L'ACTION DE LA C.F.D.T.

Le contexte de l'action syndicale de 1976, c'est la crise. La crise de la société s'est révélée en 1968. La crise économique en 1974-1975 ; elle est le résultat du type de croissance adopté depuis l'après-guerre.

La crise du système capitaliste frappe durement les travailleurs. Beaucoup subissent la pauvreté et l'angoisse du lendemain ; tous l'austérité et l'inquiétude quant à leur avenir.

L'espérance déçue des travailleurs en général, des mineurs en particulier, en l'avènement d'un changement politique en mars 1978, pèse, malgré les apparences, encore lourdement.

LA RESTRUCTURATION DU SYSTEME CAPITALISTE bat son plein. Les dégâts causés sont considérables dans le pays, en Europe, voire dans le monde entier.

Cette restructuration se caractérise également par une aggravation des conditions de travail et de vie de la classe ouvrière.

LE POUVOIR POLITIQUE, bien loin de prendre des mesures pour faire face à cette situation, est devenu le fidèle serviteur des tenants du capital :

- Il mène, dans ce sens, avec l'aide des médias, une action d'intoxication permanente pour éviter les vrais débats ;
- il restreint les libertés individuelles et collectives ;
- il favorise le profit maximum en libérant par exemple les prix ;
- il paye avec les deniers de l'Etat les effets sociaux de la restructuration.

L'INFLATION, toujours prévue jugulée en début d'année par le Zorro de l'économie française, pénalise les familles de travailleurs et en particulier ceux aux revenus les plus bas.

LA CRISE DE L'ENERGIE est mise à profit par les tenants du pouvoir pour imposer aux travailleurs un type de société et de consommation prévu pour renforcer les profits et la domination du capitalisme mondial.

C'est dans ce contexte rapidement brossé, donc incomplet, que se situe l'action de la C.F.D.T. ces trois dernières années, que le débat du congrès s'ouvre.

### LA C.F.D.T. DANS CE CONTEXTE

Dans la résolution générale de notre dernier congrès, nous disions : « Face à la crise de la société, face à la crise économique, la seule réponse jugée crédible est le socialisme autogestionnaire ».

L'action de la C.F.D.T. est basée sur la convergence des luttes sociales et la possibilité d'une victoire électorale de gauche.

L'outil indispensable pour apporter une première réponse à la crise et marquer les premiers pas vers le socialisme dans la liberté est l'adoption par la C.F.D.T. d'une plate-forme revendicative et l'objectif immédiat de transformations adoptées en juin 1977.

Face à l'échec de la gauche, en mars 1978, aujourd'hui plus que jamais il faut replacer l'action syndicale :

- Au cœur de l'action ouvrière ;
  - Au cœur de l'union des forces populaires.
- Les actions entreprises dans les mines par :
- Les ardoisières de l'Ouest en septembre 1978 ;
  - Les mineurs des potasses d'Alsace fin 1978 ;
  - Les mineurs de zinc de Salvy en février-mars 1979 ;
  - Les mineurs de charbon des Cévennes et du fer de Lorraine en début d'année,
- ont permis de faire avancer, certes insuffisamment, les revendications des travailleurs.

(suite page 2 →)

## un double échec

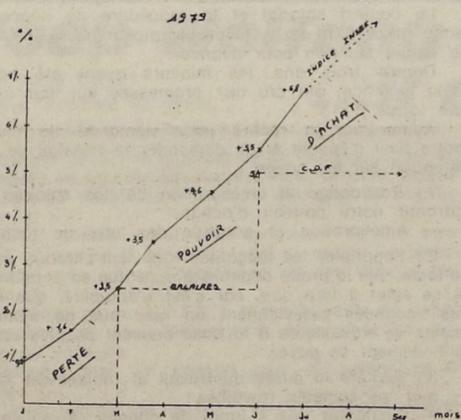
A chaque problème qui s'est posé au pays depuis 1976, M. BARRE a toujours répondu en s'en prenant aux travailleurs. Qu'il s'agisse de lutter contre la hausse des prix, de rétablir l'équilibre extérieur, de faire face au relèvement du prix du pétrole, de réduire le déficit du budget de l'Etat ou de la Sécurité Sociale, il n'a trouvé qu'une méthode, toujours la même :

### PRÉLEVER SUR LES RESSOURCES DES SALARIÉS

Contrairement aux promesses et aux affirmations, les plus défavorisés n'ont pas été épargnés.

Le pouvoir d'achat réel des mineurs n'a bien sûr pas progressé mais bien au contraire diminué. Si l'on se réfère à la moyenne des indices familiaux et syndicaux, cela est une évidence.

GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DES PRIX (indice officiel) ET DES SALAIRES CHARBONNAGES :



### LA SITUATION DES NON-SALARIÉS

Les revenus des non-salariés ont bénéficié de toutes les faveurs du pouvoir. Aucune contribution n'a été demandée aux grosses fortunes pour participer aux charges du pays. Bien au contraire, sous prétexte d'encourager l'investissement, l'épargne a reçu de nouveaux avantages avec, notamment, la loi Monory. Les profits des entreprises se sont regonflés et les exportations des capitaux ont pris une ampleur sans précédent. Cette politique n'a même pas atteint les objectifs qu'elle se

proposait. La hausse de prix est plus rapide qu'en 1976 et le déficit de notre commerce extérieur réapparaît dès avant les hausses pétrolières ; quant aux investissements, malgré les incitations faites aux entreprises, ils stagnent, ceci réduit les chances du pays pour le long terme.

### LE RÉSULTAT D'UN CHOIX POLITIQUE

Au nom de la doctrine libérale qui le guide, le Premier Ministre a privé l'Etat de tous pouvoirs de contrôle. Plus aucun plan n'est appliqué, en clair, il n'y a plus aucun objectif à long terme.

Ces pouvoirs, les patrons en ont usés pour relever leur prix et exporter des capitaux. Ils en ont abusés pour restructurer les entreprises.

Ils sont rognés, fermés, concentrés, spécialisés, licenciés, pour soi-disant consolider l'industrie, mais à la vérité et plus justement d'affaiblir le tissu industriel du pays.

Alors que M. BARRE cassait la croissance, le peu d'investissements effectués par le patronat, tant privé que le patronat d'état, visait plus à REDUIRE LA MAIN-D'ŒUVRE qu'à réduire le temps de travail. Le résultat de ces deux politiques a été la montée du chômage.

Il est clair que sur l'ensemble de cette politique menée par le gouvernement et appuyée par le Président de la République, la C.F.D.T. ne peut que porter un jugement négatif. Mais malheureusement, pour la classe ouvrière cela n'est pas une surprise pour notre organisation.

Il est clair également que si les tenants du pouvoir et cela à tous les niveaux, ainsi que les tenants des grands moyens d'information ont réussi à tenir caché, voire à faire l'illusion, sur la réalité de la situation et des véritables enjeux, les travailleurs et leurs familles ne sont plus dupes.

L'incapacité du gouvernement de sortir le pays de la crise est patent. Plus grave cette incapacité a également eu pour conséquence d'affaiblir le tissu économique et social tout en s'attaquant aux seuls salariés, elle accroît les inégalités.

Face à cette situation, qui n'est pas le résultat du hasard ou de la fatalité, seule une action consciente massive et de longue haleine des travailleurs permettra d'imposer de nouvelles orientations.

Les actions « grand spectacle » ou de simple dénonciation d'une situation sont inadéquates.

Plus que jamais les syndicats de mineurs sont appelés à informer, rassembler, mobiliser les mineurs afin d'engager dans l'unité les actions les plus adaptées sur les revendications concernant l'avenir de la profession, l'amélioration des conditions de vie et de travail.

La Fédération des Mineurs C.F.D.T.

## Après les vacances

### UN BILAN OU LA QUESTION DES PRIX

Avant les vacances 1979, on pouvait déjà se rendre compte que la situation était critique pour les travailleurs et les mineurs en particulier.

Alors qu'au courant des années passées il y avait une véritable fièvre pour préparer le départ en vacances, 1979 par la tribulation sur les réservations, la prévision plus nombreuse de vacances familiales plutôt que le départ vers les villages de vacances ou locations diverses, démontrait que les temps étaient difficiles pour les mineurs.

Les vacances arrivées dans toutes les régions minières, les cités étaient loin d'être vides et la fréquentation des villes et rues était apparemment à peine moindre qu'en période de travail.

Beaucoup moins de monde était parti, mais surtout, ceux qui partaient avaient réduit leur séjour d'une ou deux semaines.

En plus de cet écourtement de la période de changement d'air, on ne pouvait plus se payer les petits « extra » des années passées. Toutes les familles populaires ont dû économiser ferme en vacances pour pouvoir faire face et boucler le budget des vacances.

POUR RESUMER LA SITUATION, ON PEUT DIRE SANS CRAINTES DE SE TROMPER :

- les mineurs avaient moins d'argent au départ, car qui pourrait affirmer que les augmentations des prix depuis des mois n'ont pas diminué les possibilités de vivre des mineurs dont la grande masse a des revenus faibles et moyens ;
- les mineurs comme toutes les autres couches de la population ont été submergés par les augmentations fortes des prix organisées par le gouvernement.

Les travailleurs sont dans une situation scandaleuse actuellement.

Pour soi-disant empêcher ou alors patrons et gouvernement nous disent pudiquement — limiter l'augmentation des prix — nos salaires sont bloqués.

Malgré ce blocage et les augmentations tardives et sans relation sérieuse avec le coût de la vie, les prix galopent.

(suite page 2 →)

**EN LORRAINE :**  
**Situation catastrophique du point de vue sécurité**

# Vivre et travailler autrement dans les Mines

(suite de la première page)

Le congrès doit s'interroger et apporter une réponse sur :

- Comment poursuivre et développer l'action ;
- Comment développer une pratique syndicale partant de situations concrètes en ayant conscience que l'action n'est pas seulement la grève, mais un long processus englobant ;
- L'élaboration de la revendication ;
- La conduite de l'action ;
- La négociation ;
- L'exploitation des résultats.

## LA CONFIANCE DES MINEURS EN LA C.F.D.T. : UN MOYEN

Les résultats électoraux de 1978 et des délégués mineurs en 1979 confirment une représentativité toujours plus grande de la C.F.D.T. Les résultats électoraux marquent une approbation par les travailleurs des idées défendues par la C.F.D.T. Ils sont un moyen pour faire avancer nos revendications.

Le rapport sur la représentativité interroge les sections, les syndicats, le congrès sur les moyens d'assurer cette représentativité, de la développer partout en fixant de nouveaux objectifs.

## LE RENFORCEMENT DE LA C.F.D.T. : UN IMPÉRATIF

Le rapport sur la syndicalisation fait apparaître une stagnation des adhérents C.F.D.T. Et pourtant l'influence de la C.F.D.T. progresse. Certains pourraient se satisfaire de cette situation en argumentant la perte des effectifs, la fermeture de l'embauchage, voire même en contestant la nécessité d'avoir beaucoup d'adhérents.

L'avance des idées, des revendications proposée par la C.F.D.T. passe à coup sûr par l'augmentation numérique de ses membres.

La syndicalisation est un impératif, car c'est un moyen supplémentaire pour avoir une organisation qui s'exprime, qui agit.

Au cours de ce congrès, nous devons échanger nos expériences en la matière. Mais évitons les faux débats tels que le coût de la cotisation, l'indifférence des travailleurs, etc. Mais au contraire, définissons des objectifs et des moyens clairs, réalistes et efficaces. Faisons, là aussi, preuve d'imagination.

## DES STRUCTURES ADAPTÉES A L'ACTION C.F.D.T. RETRAITÉS

L'évolution de la profession, la remise en cause des droits acquis des travailleurs actifs et retraités, la pratique engagée après les débats du congrès de Forbach sur la prise en charge des travailleurs retraités impliquent : un pas de plus.

En effet, le congrès est appelé à se prononcer sur une adaptation des statuts et du règlement intérieur de la fédération, permettant de consolider les structures mises en place en 1976 et de donner une expression aux retraités dans les instances nationales de la fédération.

Nos syndicats d'industries qui regroupent l'ensemble des catégories professionnelles, actifs et retraités, restant la structure de base de la fédération.

Au-delà de la décision que le congrès devra prendre dans le domaine de l'adaptation de nos structures, le rapport sur la situation des retraités, veuves et invalides nous invite à débattre de la politique de la C.F.D.T. qui sera mise en œuvre pour cette catégorie de travailleurs.

## DES REVENDICATIONS REMETTANT EN CAUSE LA LOGIQUE CAPITALISTE

La nature des revendications, leur contenu, ne sont pas idéologiquement neutres. La C.F.D.T., dans sa volonté de créer les conditions du passage vers le socialisme autogestionnaire, doit approfondir les revendications qui, dès à présent, remettent en cause les orientations capitalistes dans nos exploitations :

- L'UNIFORMISATION DES AVANTAGES : revendication essentielle pour parvenir à une autre conception du pouvoir et des rapports humains dans l'entreprise ;
- LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL, revendication à approfondir sous l'angle d'un moyen essentiel pour améliorer les conditions de travail, mais également comme une réponse au ccômage.

Sous le premier aspect, l'approfondissement devrait porter, non seulement sur la réduction hebdomadaire (35 heures) ou annuelle (cinquième semaine de congé), mais également sur une réduction du temps d'une vie de travail. Réduction du temps de travail pour les travaux pénibles et insalubres (comment admettre que des hommes soient appelés, faute d'avoir une perte de salaire considérable, de travailler trente ans à front de taille par exemple ?) Parallèlement, notre réflexion doit également porter sur : quel loisir, quelle utilisation du temps libre ?

Sous le deuxième aspect, l'approfondissement devra porter sur la définition de revendications précises dans le domaine de l'organisation du travail, de la politique des effectifs. Cela afin de parvenir, parallèlement à la diminution du temps de travail, au maintien des postes de travail à l'augmentation des effectifs.

## LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Cette revendication est bien sûr une réponse au problème de l'emploi et de la survie de régions entières. La revendication sur le maintien et le développement des matières premières doit également prendre :

- En ce qui concerne le charbon, la dimension d'une remise en cause des choix énergétiques arrêtés par le pouvoir ;
- En ce qui concerne l'ensemble des matières premières, la dimension d'une remise en cause de la logique défendue par le gouvernement et la division internationale du travail mise en place par le capitalisme.

Approfondir cette revendication particulièrement, sur la question des réserves, de l'utilisation du charbon et des moyens techniques à mettre en œuvre, est une mission du congrès.

## INDUSTRIALISATION

Parallèlement à l'action pour le maintien en activité des exploitations minières, la nécessité de diversifier l'industrie des bassins miniers est fondamentale. Cela afin de casser la mono-industrie et de créer de nouveaux emplois. Cette action est de la responsabilité de l'Etat.

## SALAIRES - CLASSIFICATION

Parvenir à une échelle hiérarchique de 1/6 par le relèvement des bas salaires, par des augmentations uniformes, par une augmentation inversement proportionnelle des indices de la grille, reste un objectif essentiel. Définir à travers des conventions collectives des déroulement de carrière minimum est nécessaire.

Le congrès, au-delà de la confirmation de ces orientations, devra poursuivre le débat sur la question des salaires à la tâche et au rendement. Ce système de rémunération est inadapté aux réalités de la mine d'aujourd'hui, il va à l'encontre de nos revendications ; en ce qui concerne la sécurité, il est la survivance du temps féodal.

## SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

A l'occasion de ce congrès nous faisons le point sur les trois dernières catastrophes minières :

- LIEVIN 1974 (42 morts) ;
- MERLEBACH 1976 (16 morts) ;
- BERWILLER 1976 (5 morts).

Ces trois catastrophes mettent en évidence le rôle du service des mines qui a choisi de disculper les responsables des entreprises minières. La justice, loin de tout mettre en œuvre pour faire éclater la vérité, fait de la procédure pour éviter le débat public.

Face à l'aggravation des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, le rapport nous invite à poursuivre le débat engagé, il y a trois ans, en dégageant des pistes d'action pour prendre en compte les questions qui se dégagent de notre analyse : Comment allons-nous entreprendre une action de désintoxication collective des mineurs contre les thèses patronales qui présentent souvent les conditions de travail comme non améliorables et qui tentent de culpabiliser les travailleurs ?

## DÉNATIONALISATION

La dénationalisation est un des objectifs de la restructuration capitaliste. Cet objectif est fixé :

- Pour remettre en cause les acquis des travailleurs ;
- Pour mieux garantir et renforcer les monopoles des grands groupes capitalistes.

Le congrès doit débattre de la dénationalisation. Pour mieux cerner cette question et ses effets, l'analyse devra être faite substance par substance, voire exploitation par exploitation. Cette approche est essentielle pour combattre cette orientation qui va à l'encontre des intérêts de la classe ouvrière.

## LE RÉGIME MINIER

Les attaques contre le régime minier se précisent. Projet de transfert de la C.A.N., mais également et surtout le rapport de la cour des comptes.

Le régime minier est et reste un régime de protection sociale d'avant-garde.

Sa défense, son amélioration sont une priorité pour la fédération.

La question qui se pose au congrès est de savoir quelles sont les modalités à arrêter pour, de jour en jour, mobiliser encore mieux les ayants droit du régime.

## L'UNITÉ D'ACTION

La C.F.D.T. est, de par ses choix, de par ses objectifs, de par la place qu'elle donne aux travailleurs dans l'action syndicale, une organisation unitaire.

La Fédération des Mineurs C.F.D.T. a largement influencé le contenu revendicatif de la profession. Elle a singulièrement fait bouger la C.G.T. sur ce plan. Il faut s'en féliciter.

Par contre, la fédération n'a pas, d'une manière significative, fait bouger les autres organisations, et particulièrement la C.G.T., sur les formes d'action.

En fait, trop souvent nos syndicats acceptent d'effacer les désaccords entre les autres organisations et la C.F.D.T. Les organisations C.F.D.T., soit par peur de l'affrontement, soit qu'elles considèrent que l'affrontement nuit à l'efficacité de l'action, ont une pratique qui ne place pas les travailleurs au cœur de l'action syndicale.

Le congrès devra débattre des moyens à mettre en œuvre pour développer une pratique unitaire intégrant :

- Une politique d'action conforme à nos orientations ;
- Une confrontation avec nos partenaires syndicaux et notamment la C.G.T. ;
- Une décision de compromis, si celle-ci est compatible avec notre stratégie, ou la décision de porter le désaccord devant les travailleurs.

## LES FRONTIÈRES FÉDÉRALES

Comme à l'accoutumée, la question des frontières fédérales est débattue à ce congrès.

Tous les éléments de cette question sont contenus dans ce rapport.

Le conseil fédéral s'est prononcé pour engager une recherche allant vers un regroupement en direction de la F.G.M.

Le congrès aura à débattre de cette orientation.

## LES QUESTIONS INTERNATIONALES

Plus aucun militant, plus aucun travailleur, ne nie la dimension internationale des problèmes de la classe ouvrière.

Le chapitre concernant « l'insertion de la Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. dans une action internationale » fait le point sur cette question.

Le congrès devra intégrer, que donner une dimension à l'action internationale de la C.F.D.T. implique un investissement en hommes et en argent.

Voilà rapidement présenté le rapport du 6<sup>e</sup> congrès de la Fédération Nationale des Mineurs. Cette présentation a également pour objet d'introduire le débat du congrès.

La richesse du débat sera fonction essentiellement de la préparation collective de ce congrès dans les syndicats et sections.

Dans la préparation, dans les interventions, faisons preuve de rigueur, d'esprit critique.

Dans nos propositions et dans nos choix, d'imagination.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à la rédaction et à la confection de ce rapport.

Bon courage, bon travail et à Blanzay.

J.-M. SPAETH,  
Secrétaire général.

# Après les vacances

(suite de la première page)

## DROLE D'ANNIVERSAIRE DU REDRESSEMENT FRANÇAIS

C'est le redressement et le mieux-être pour les travailleurs que le Président de la République nous avait laissé espérer et que M. BARRE lors de sa nomination il y a trois ans nous avait promis. Quelques sacrifices devaient être acceptés et les salariés devaient avoir un peu de patience pour laisser le temps au « JOFFRE DE L'ECONOMIE » — comprenez le surnom donné à M. BARRE par les plus hautes instances de l'Etat — de nous préparer des temps meilleurs.

### MAIS LA REALITE :

Malgré qu'il y ait de la matière à l'ironie, on ne peut pas faire un bilan de situation sur ce ton.

Un constat froid et lucide dégage qu'au lieu du MIEUX ETRE et du REDRESSEMENT PROMIS, c'est : — le détraquage de notre économie qui a été réalisé par les refroidissements et freinages successifs ; — le nombre de chômeurs a triplé et atteint des chiffres que la France n'a pas connus en 50 ans ; — l'augmentation des prix, on dit plus scientifiquement, l'inflation, n'a jamais diminué depuis que M. BARRE est au gouvernement, au contraire en 1979 elle s'accélère et sera de deux à trois fois plus forte qu'en Allemagne ; — les mineurs, pour ne parler que d'eux, se serrent de plus en plus et dans tous les domaines la ceinture. Non seulement leurs possibilités de vivre n'augmentent pas, mais diminuent.

## LA C.F.D.T. NE SE RÉJOUIT PAS DE CETTE SITUATION

Malgré nos avertissements et nos demandes pressantes de changement de politique sociale et économique, patrons et gouvernement ont persisté dans leurs orientations.

La C.F.D.T. pourrait se satisfaire de ce que les faits lui donnent raison et confirmant la justesse de nos positions et propositions.

Mais cela ne serait qu'une satisfaction morale. Ce genre de satisfaction n'est que secondaire.

Ce qui intéresse la C.F.D.T., c'est de garantir la situation et mieux d'améliorer la situation des mineurs. Le contrat salarial et la procédure de négociation sans rapport de force favorable aux mineurs, n'est pas la bonne solution pour avancer.

Depuis trois ans, les mineurs ayant été appelés à la patience, ont cru aux promesses qui leur avaient été faites.

Aujourd'hui la réalité nous demande de changer notre fusil d'épaule et de demander la révision de notre situation sur les bases :

1°) Rattrapage et amélioration de nos salaires pour garantir notre pouvoir d'achat ;

— Amélioration et garantie des prix de tâche.

2°) Supprimer les inégalités logement-charbon et tout le reste, que la droite capitaliste accentue en permanence. A ce sujet il faut dire, car c'est d'actualité, que même les vacances redeviennent un luxe que de moins en moins de travailleurs à la base peuvent de plus en plus difficilement se payer.

3°) Réduire la durée du travail et rapidement supprimer les samedis travaillés ;

- Récupérer nos 4 jours de congés neutralisés ;
- Intégrer partout le 1/4 d'heure de casse-croûte dans le temps de travail.

Ce sont là des objectifs centraux sur lesquels les exploitants doivent accepter la négociation ou alors les mineurs seront contraints à l'action directe pour créer le rapport de force.

Ces revendications sont des objectifs réalistes et possibles.

La Fédération volontairement, avec les problèmes de l'emploi et des nécessaires embauchage, en fait des objectifs prioritaires.

P. BLADT.

# bassin de lorraine

## UN BILAN CATASTROPHIQUE : 5 morts sur les Chantiers du Fond et du Jour des Houillères Lorraines pendant cette période de Vacances

16 morts en moins d'un an, c'est une nouvelle catastrophe de MERLEBACH qui frappe le Bassin.

La C.F.D.T. en appelle à l'opinion publique pour que la Sécurité soit garantie.

Après la catastrophe de MERLEBACH, les événements et l'action syndicale ont contraint la Direction à prendre des mesures concrètes. Pendant plus d'une année, la Sécurité a été largement améliorée. Cette amélioration qui portait sur tous les accidents, que la C.F.D.T. avait soulignée et saluée au Conseil d'Administration des H.B.L. lors de la discussion du rapport annuel concernant la Sécurité, a été de courte durée.

L'analyse C.F.D.T. conduit à penser que cette nouvelle dégradation des conditions de sécurité découle de :

— Une situation plus normale de sécurité se crée par des efforts réels, la hiérarchie souffre, l'attention se détend et l'on revient aux anciens errements.

— Les recherches et investissements de Sécurité sont à nouveau relâchés ; la Direction pense qu'elle a enfin trouvé la formule miracle.

— Une réactualisation des modes opératoires ne supprime pas la soumission du mineur à la machine et au rendement.

Les nouvelles modalités de production et l'introduction de nouvelles machines ne respectent pas assez les acquis et traditions minières, comme la détente des terrains, l'homogénéité des équipes et le renforcement du boisage (anglais) lorsque lorsque les nouvelles machines prennent des tranches importantes...

— Le système productiviste à tout prix reprend le dessus.

Voilà comment de semaine en semaine le cycle infernal des blessés de toutes sortes et des morts reprend le dessus.

### SITUATION D'INSÉCURITÉ INTOLÉRABLE POUR LA C.F.D.T. ET LES MINEURS

Dans le n° 143 du Journal du Mineur de Juillet-Août 79, le Syndicat de Lorraine faisait part des circonstances dans lesquelles un jeune ouvrier avait trouvé la mort au Puits SIMON.

Depuis lors, il y a eu un deuxième accident mortel au même puits. Cette série s'est poursuivie pendant la période de congé Juillet-Août par :

— 2 morts à la compression gaz à la cokerie de Marienau ;  
— 2 morts au Siège de Merlebach ;  
— 1 mort à la Centrale Emile-Huchet.

Le bilan depuis Avril 1978 que la C.F.D.T. publie ci-dessous est une véritable catastrophe. Il ne peut pas être toléré par une organisation syndicale et c'est le motif pour lequel la C.F.D.T. en appelle à l'opinion publique.

Les Mineurs de Lorraine sont traumatisés et abasourdis par une telle situation, accentuée par les accidents de toute gravité qui se développent partout.

Si aucune action positive n'est engagée pour faire respecter la santé et la vie des mineurs au travail, il ne restera que la RÉVOLTE.

Faut-il rappeler que la C.F.D.T. a dans le passé déjà donné comme consigne aux Mineurs de **désobéir aux ordres** - d'où qu'ils viennent - si leur sécurité n'était pas **garantie au maximum** ?

La C.F.D.T. est prête à reprendre une telle campagne, car il est impossible de rester les bras croisés sans défendre nos camarades à droite, à gauche.

30 SEPTEMBRE 1979 :

TRISIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA CATASTROPHE DE MERLEBACH

LES MINEURS SONT ACTUELLEMENT

DANS UN SITUATION TOUT AUSSI DRAMATIQUE

Cela la C.F.D.T. l'a souligné dans son communiqué du 21-08-79, à 16 heures après la mort du militant C.F.D.T. WOOP Wolfgang au Puits Reumaux à Merlebach dans les termes suivants :

La C.F.D.T. appelle les Mineurs de Lorraine à l'action pour leur sécurité en alertant l'opinion publique :

**16 MORTS SUR LES LIEUX DE TRAVAIL DES HOUILLÈRES DE LORRAINE EN MOINS D'UN AN : C'EST INADMISSIBLE.**

Alors que nous nous apprêtons à commémorer le troisième anniversaire de la catastrophe de Merlebach ayant fait 16 morts, un nouvel accident mortel a frappé le 21-08-79 la famille minière et le Puits Reumaux, à MERLEBACH.

L'insécurité est la règle apparente du travail au fond et l'irresponsabilité de la Direction est patente.

Celle-ci explique continuellement les accidents par la faute humaine et refuse aux syndicats ainsi qu'aux délégués des Commissions d'Hygiène et de Sécurité d'examiner les facteurs de production et le manque de préventions qui sont à l'origine des accidents mortels.

Par l'évocation permanente de la faute humaine la Direction Générale tente de dégager ses responsabilités.

Mais 16 morts en un peu plus de 10 mois est à l'évidence le signe d'une organisation de travail faite uniquement pour sortir le plus de charbon avec moins d'investissements et au coût le plus bas.

Restreindre le personnel et produire en permanence à la limite de tous les paramètres d'une sécurité réduite au minimum met en cause la santé générale et la vie des mineurs.

Plus personne n'a le droit de parler de fatalité face au bilan des 12 derniers mois et principalement des dernières semaines où la profession a eu à déplorer en Lorraine.

Pour la C.F.D.T. il ne s'agit plus de limiter la discussion au cas par cas. Les accidents sont divers et recourent l'ensemble du bassin.

C'est vraiment la conception de la production qui est en cause.

Les Mineurs disent « halte » le travail ne doit pas mutiler et tuer.

### RELEVÉ DES ACCIDENTS MORTELS

AUX HOUILLÈRES DU BASSIN DE LORRAINE EN 1978

FOND (agents HBL) : Merlebach, le 3-4-78 : 1 ;  
Simon, le 7-4-78 : 1 ; Merlebach, le 10-11-78 : 1 ; Simon, le 15-11-78 : 1 ; Merlebach, le 1-12-78 : 2 ;  
Entreprise privée : Merlebach, le 6-11-78 : 1 ;

JOUR (agents HBL) : Merlebach : 1 ;  
Entreprise privée : Merlebach : 1 ;  
Total : 9.

### RELEVÉ DES ACCIDENTS MORTELS

AUX HOUILLÈRES DU BASSIN DE LORRAINE EN 1979

FOND (agent HBL) : Merlebach, le 31-3-79 : 1 ;  
Simon, le 26-4-79 : 1 ; Simon, le 25-6-79 : 1 ; Merlebach, le 6-8-79 : 1 ; Merlebach, le 21-8-79 : 1 ;  
La Souterraine : Simon, le 12-7-79 : 1 ;

JOUR (agents HBL) : Carling : 1 ; Marienau, le 23-7-79 : 2 ;  
Entreprises privées : Carling : 1, A.C. (1) : 1 ;  
(1) agent ayant eu une attaque à Petite-Rosselle ; maladie et non accident du travail.

## L'accident du 6 Août 1979 au Puits V à Merlebach

ALLOCUTION DU DÉLÉGUÉ MINEUR MERCIER Edmond  
LORS DES OBSÈQUES DE J.-M. WILHELM

Chères famille, amis et connaissances, mesdames, messieurs, chers camarades,  
En ce jour de deuil, notre émotion et notre chagrin étranglent notre voix.

Comment comprendre que Jean-Marcel nous a quittés pour toujours.

Issue d'une famille dont le père et les frères sont et étaient mineurs, le père profitant d'une retraite bien méritée après 32 ans de service.

Jean-Marcel, après avoir travaillé en déplacement, voulant profiter de sa vie familiale, auprès de sa femme, ainsi qu'auprès de ses deux enfants, David 6 ans et Angélique 5 ans, et avec le contexte économique actuel, il a pensé choisir la sécurité de l'emploi.

C'est pourquoi, le 4 Avril 1976 il s'est fait embaucher aux Houillères. Choisissons le métier de mineur.

Très vite il fut très estimé, étant un très bon ouvrier, très serviable.

Occupé à la 4<sup>e</sup> S Ouest à l'étage 826, en veine 2 Est Sud, l'aile était en déhouillage de la première tranche après le tracage ; 12 cadres étaient posés ; il s'apprêtait avec ses camarades à renforcer ceux-ci par un double boisage anglé, quand l'éboulement s'est produit sur 10 m de long et 5 m de haut dans une veine de 4 m 20 de puissance, ensevelissant Jean-Marcel et Albert sous la masse de produits ; Albert ayant pu sa dégager par ses propres moyens. Il était 21 h 40 environ, de suite l'alerte fut donnée. Les sauveteurs du PCS, renforcés par les camarades appelés des secteurs les plus proches, ce qui faisait 20 à 25 hommes qui arrivaient sur place pour le dégager.

Malheureusement plusieurs chutes répétées de la couronne rendaient le dégagement périlleux ; mais tous avaient seulement un objectif : le dégager le plus vite possible. Et l'un encourageait l'autre, car un espoir persistait ; un contact a pu être fait jusqu'à 2 h 45. Hélas l'intervention pour le dégager et le sauver s'avéra veine.

A 3 h 30, ayant dégagé une partie de son corps, le médecin sur place ne put que constater le décès. C'est à 5 heures qu'il fut dégagé et remonté au jour.

Chère famille, ce lieu de repos et de respect où Jean-Marcel reposera désormais, ne doit pas être la place pour analyser les responsabilités.

Puisse notre présence, et la fraternité minière représentée ici être un moyen de soulager un peu votre peine en ces dramatiques moments.

C'est dans cet état d'âme que j'adresse au nom de la corporation minière et de tous les camarades, à vous, épouse, enfants, parents, familles et proches, les plus sincères condoléances, et à toi Jean-Marcel, un dernier Glück Auf - repose en paix.

LA C.F.D.T. A PRIS POSITION DE LA MANIÈRE  
SUIVANTE DES LE 7-8-79

Cet accident fait apparaître l'insuffisance des mesures techniques prises par l'exploitant pour garantir la sécurité des mineurs :

— En justifiant trop souvent l'augmentation des accidents par erreur humaine.

— En considérant les impératifs économiques (rentabilité, production) comme critère essentiel voir unique.

— En réduisant d'année en année les crédits de recherche notamment ceux affectés au CERCHAR.

La direction place l'ensemble des travailleurs en situation d'insécurité.

Comment admettre qu'au moment où l'homme est capable de prévoir des tremblements de terre, des éruptions volcaniques l'on ne dispose pas dans les mines de moyens techniques pour détecter les mouvements de terrain.

La C.F.D.T. prendra des initiatives allant dans le sens d'actions permettant :

— Un débat collectif sur toutes les questions d'hygiène et de sécurité.

— Une intervention directe des travailleurs sur leur condition de travail d'hygiène et de sécurité.

— Une remise en cause du pouvoir hiérarchique dans l'entreprise et le système de rémunération.

— Un développement des crédits de recherches.

POUR PARVENIR À UNE TECHNOLOGIE SUFFISANTE  
ASSURANT LA SÉCURITÉ DES MINEURS.

## Woop Wolfgang n'est plus dans nos rangs...

Militant de la C.F.D.T.

tué dans l'accident du travail  
du 21 Août 1979 au Puits Reumaux.

Dégager le blindé pour remettre la production en route après un premier éboulement était l'objectif imposé à l'équipe de travail dans laquelle Wolfgang se trouvait ce jour là.

Mineur compétent et expérimenté, il semble bien qu'il ait été exposé inutilement. Avant de casser les blocs, ne fallait-il pas traiter l'éboulement et les risques qui subsistaient ?

La conviction de la C.F.D.T. et des Mineurs est nette. La responsabilité de la Direction et du système de production est engagée.

Wolfgang était un engagé pour la Justice et la Sécurité.

Il était militant de la C.F.D.T. - un homme discret mais précis et efficace.

Il était toujours très entouré par ses camarades de travail. Il savait écouter, il réfléchissait aux informations que ses copains lui communiquaient.

On l'interrogeait, on écoutait ses avis, la plupart du temps ses avis étaient mis en pratique parce que simples, compréhensibles et mûris par une réflexion profondément humaine.

De ce point de vue il était un homme très important pour l'équipe de militant du Puits Reumaux et de la Section Syndicale d'Entreprise de MERLEBACH.

## ...il restera toujours dans nos cœurs

Wolfgang ne savait pas et surtout par le sens du respect des copains, ne voulait pas faire du vent autour de lui. Toute sa vie prenait racine dans la fraternité ouvrière. Il était toujours présent pour aider individuelle ceux de son poste qui faisaient appel à lui et présent à la Section Syndicale pour prolonger son action individuelle dans l'action collective des autres postes et du Syndicat.

Depuis qu'il avait quitté la Cité des Chênes et qu'il habitait CREHANGE, Wolfgang était lié aux transports. Malgré cela, il restait efficace. Toute la semaine précédant sa mort, il avait travaillé sur poste d'après-midi. Tous les soirs il avait assuré la permanence au Bureau Syndical du Puits et noté sur le cahier de permanence les demandes et doléances de ses copains pour que la Section puisse intervenir en leur faveur. La veille de sa mort il avait encore signalé sa présence au Bureau Syndical.

Pour son amitié, sa présence précise et efficace pour ses copains et les représenter à la section, Wolfgang est irremplaçable.

Il avait une rigueur dans le raisonnement et une fermeté d'argumentation sans élever la voix, ni s'énerver. La perte pour les Mineurs du Puits Reumaux et pour la C.F.D.T. est grande.

Pour ce qu'à fait Wolfgang pour la C.F.D.T. et la classe ouvrière, nous comprenons mieux l'homme qu'il était dans sa famille. En raison de cette compréhension, nous

partageons mieux la souffrance de son épouse, de sa mère et de toute sa famille.

Puissiez-vous, chère famille, voir votre peine un peu allégée par la certitude dans nos cœurs de militants, le témoignage et le souvenir de Wolfgang restera. Recevez l'expression de nos condoléances à l'occasion de la mort de votre fils, d'époux, de père et frère qui nous quitte.

Mineurs du Puits Reumaux, c'est ce que la C.F.D.T. aurait dit sur la tombe de Wolfgang Woop.

La C.F.D.T. avait contacté la C.G.T. pour intervenir sur la tombe de Wolfgang, vu qu'il était militant de la C.F.D.T. Au pire nous avions espéré un accord avec le Délégué Mineur de la C.G.T. sur un texte commun qui serait lu par le Délégué Mineur.

Rien de tout cela - seulement un discours à caractéristique de propagande pour la C.G.T.

Le Syndicat Régional des Mineurs C.F.D.T. regrette cette manière de faire de la C.G.T., mais s'est refusé en tout état de cause, et Weinstein savait tout cela avant la cérémonie funéraire, de s'opposer devant la tombe couverte d'un de ses militants au respect de la douleur de ses plus proches qui était tellement apparente le jour des funérailles.

Une tombe pour la C.F.D.T. ne sera jamais un lieu de propagande.

Paul BLADT,

Secrétaire Général

# HOUILLÈRES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

## CAMPAGNE D'ESSAIS PROFESSIONNELS 1980

(note de la direction)

Les essais professionnels prévus pour le passage de 4 en 5 et de 5 en 6 des Ouvriers Qualifiés de Métier, ainsi que les essais concernant les Ouvriers Mineurs Qualifiés et les emplois d'exploitation suivants :

- 5723 — Mécanicien qualifié Conducteur de loco (passage de 6 en 7),
  - 2703 — Conducteur de grue sur chenilles et à benne (passage de 5 en 6),
  - 2705 — Conducteur de grue sur pneus et à benne (passage de 5 en 6),
- seront organisés au plan Bassin pour l'année 1980, au cours d'une campagne unique se déroulant d'octobre 1979 à juin 1980.

### Appel aux candidatures

Les Etablissements et Services sont invités à faire appel aux candidatures et à transmettre celles-ci au Service de la Qualification du Travail avant le 1<sup>er</sup> octobre 1979.

A cette occasion, l'attention des Chefs de Service est attirée sur l'intérêt de la grille de notation pour la détermination de notes de comportement homogènes et caractéristiques des candidats. Elle doit permettre à l'aide de ses 10 critères, de refléter le plus fidèlement possible le comportement personnel, indépendamment des qualités professionnelles pures qui sont, pour leur part, jugées par l'essai (1).

Il leur est également demandé de vérifier les métiers réellement exercés par les candidats avant de transmettre les imprimés d'inscription.

Les candidatures à retenir sont celles des agents atteignant dans le courant de l'année 1980 l'ancienneté requise pour un essai professionnel, ainsi que celles des agents ayant obtenu l'échelle 6 par les règles de l'ancienneté, persuadés de l'intérêt de l'essai d'échelle 6 pour leur déroulement de carrière. Les règles générales de promotion suite à réussite aux Essais Professionnels sont précisées dans l'annexe 2 ci-jointe.

(1) En cas de modification importante du comportement avant l'exécution de l'essai, les notes ainsi déterminées peuvent encore être modifiées mais il y a lieu alors d'établir de nouveaux imprimés d'inscription qui annuleront les premiers.

### Déroulement des essais

Les essais se dérouleront sous le contrôle des Jurys Centraux suivants :

Jury Central Bassin	Président
— Ajustage — Machines outils	M. WASCHEUL
— Chaudronnerie — Soudure	M. THOREL
— Electricité (sauf bobiniers et bâtiment)	M. DUFOUR
— Bobiniers	M. GUILLON
— Menuisiers d'atelier	M. STORET
— Electronique - Télécommunications	M. COVIAUX
— Monteurs Levageurs	M. GAUTHIER
— Bâtiment (y compris élect. de bâtiment et menuisiers d'entretien)	M. SANTIN
— Electromécaniciens du Fond et autres OQM du Fond	M. PODVIN
— Ouvriers Mineurs Qualifié	M. PODVIN
— Mécaniciens Conducteurs de locomotives	M. BRUNOT
— Conducteurs de grues	M. DENIZET

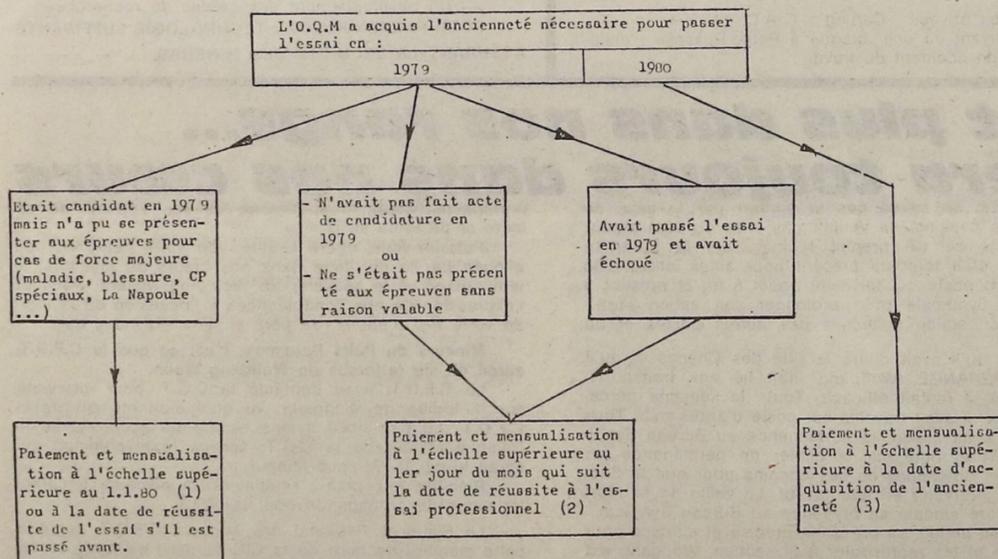
Les Présidents de Jurys Centraux sont invités dès à présent à :

- reconstituer et compléter au besoin le Jury Central ayant fonctionné en 1979;
- préciser le contenu des essais (épreuves pratiques, orales et écrites) et les barèmes de temps alloués et de notation;
- fixer l'organisation matériel des épreuves (déroulement, surveillance, correction, notation);
- reconstituer et compléter au besoin les jurys locaux d'examen nécessaires.

Comme en 1979 la plupart des essais seront regroupés aux Centres de Formation qui assureront l'organisation et la surveillance des épreuves en tant que Jury d'examen, avec l'appoint éventuel de spécialistes et comprendront un recyclage de 3 jours.

Pour éviter l'organisation d'une session de rattrapage, les Jurys Centraux voudront bien, dans toute la mesure du possible, prévoir un étalement de leurs épreuves permettant de réserver vers la fin du déroulement des essais une période destinée à convoquer à nouveau les candidats absents pour cas de force majeure. A cet effet, les jurys d'examen pourront utiliser l'imprimé EP 5 ci-joint en annexe.

### ESSAIS PROFESSIONNELS O.Q.M. 1980 Règles de promotion après essai réussi en 1980



#### REMARQUES :

(1) Règle précisée par note DP 400/239 6 du 6-3-75 (dernier paragraphe)

(2) Règle précisée par note DP 400/597 c du 14-6-76. (Date de réussite à l'essai = date de délibération du Jury précisée sur l'imprimé EP 1 résultat des essais).

(3) Règle précisée par note DP 400/597 c du 14-6-76 — Ce qui permet donc un paiement avec effet rétroactif ou au contraire un passage anticipé de l'essai selon les cas.

## Campagne de dépistage des Affections Thoraxiques

Le Camion Radiographique de la Caisse Autonome Nationale sera à la disposition des Bénéficiaires de la Société de Secours Minière d'ANICHE (Conjointes d'Actifs, Pensionnés, Veuves, Invalides) en vue du dépistage des affections thoraciques.

La Campagne 1979 s'échelonne :

du 28 juin 1979 au 7 décembre 1979

suivant le programme ci-après :

ANICHE	du 04 au 07 septembre 79
SOMAIN Rue Faidherbe	du 10 au 12 septembre 79
SOMAIN Sessevalle	du 13 au 18 septembre 79
MARCHIENNES	du 19 au 20 septembre 79
FLINES LES RACHES	du 21 au 24 septembre 79
PECQUENCOURT	du 25 septembre 79
	au 1 <sup>er</sup> octobre 79
LALLAING Agneaux	du 02 au 10 octobre 79
LALLAING Haut Prés	du 11 au 15 octobre 79
LALLAING Rue Résistance	du 16 au 19 octobre 79
FRAIS MARAIS	du 22 au 26 octobre 79
WAZIERS Rue Martel	du 29 au 31 octobre 79
WAZIERS Notre Dame	du 02 au 06 novembre 79
DOUAI Clochette	du 07 au 09 novembre 79
SIN LE NOBLE	du 12 au 19 novembre 79
DECHY	du 20 au 26 novembre 79
GUESNAIN	du 27 novembre 1979
	au 05 décembre 1979
LEWARDE	du 06 au 07 décembre 79

Cette action de prévention instituée en 1953 par la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines mérite la plus grande considération de la part de ceux qui peuvent en bénéficier : leur intérêt est directement lié à cette action de prévention.

Toutes les personnes ayant subi l'examen radiographique, ainsi que leur Médecin, seront avisés des conclusions de l'examen, même s'il est normal.

Par ailleurs, à l'issue de la Campagne, le Conseil d'Administration de la Société de Secours procédera à un tirage au sort octroyant, parmi les personnes qui se seront prêtées à l'examen, un séjour gratuit de 14 jours au Centre de Vacances de MENTON.

Toutes les personnes concernées par cette Campagne de dépistage des affections thoraciques recevront à leur domicile une convocation individuelle.

## Pour l'amélioration de la Protection Sociale

Les véritables causes du « DEFICIT » de la Sécurité Sociale résident dans :

- le chômage d'un million 500 000 travailleurs (100 000 chômeurs = 1,2 milliard de recettes en moins pour la Sécurité Sociale);
- le freinage des salaires;
- des dettes patronales cumulées de l'ordre de 8 milliards (M<sup>me</sup> VEIL, avant de partir, a voulu éponger une partie de ces dettes);
- les charges supportées par le Régime Général de la Sécurité Sociale à la place de l'Etat (22 milliards en 1977);
- la compensation des déficits des régimes de non-salariés mise à la charge du régime général (5 milliards en 1979).

### CE SONT LES TRAVAILLEURS QUI SONT PRESSURÉS SOCIALEMENT ET FISCALEMENT !

Profitant des congés le gouvernement et le patronat veulent :

- freiner les dépenses de santé et de protection sociale;
- instituer un régime à deux niveaux remettant ainsi en cause le principe même de la solidarité.

ALORS QUE :

- le minimum vieillesse (malgré tout le bruit fait autour de la revalorisation du 1<sup>er</sup> juillet) reste encore faible, il n'est que de 1 150 F par mois;
- les prestations familiales ont toujours 40 % de retard sur l'évolution des salaires et sont loin de compenser le coût des enfants;
- l'égalité de l'accès aux soins et le droit à la santé, pour tous, sont loin d'être atteints.

Alors il nous faut réagir

CONTRE le régime à deux niveaux de M. BARRE.

POUR un vrai régime de protection sociale qui maintienne la solidarité entre les travailleurs actifs-retraités, malades-bien portants, etc.

CONTRE tout régime d'assistance pour les uns et de couverture complète pour les autres.

POUR de véritables droits acquis collectivement.

CONTRE une médecine de riches et une autre pour les pauvres.

POUR un accès aux soins, pour le droit à la santé pour tous.

N'attendons pas que des mesures soient prises, réagissons dès maintenant pour alerter tous les travailleurs et leur famille et mettre en garde le gouvernement et le patronat contre toutes mesures de démantèlement et de remise en cause des droits des travailleurs.

# Intervention C.F.D.T. en faveur des Chauffeurs-Routiers

Le 21 juin 1979, la CFDT adressait la lettre suivante à M. BAYLE, Directeur du Personnel :

« Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'extension du contenu de la note 400/930 c — 700/185 du 4 octobre 1974 accordée aux chauffeurs de transports en commun de plus de 35 places.

De plus en plus, des mini-cars sont mis en circulation ; l'application stricte de note précitée entraînerait une perte de salaire chez les chauffeurs conduisant ces mini-cars.

D'une part, le permis « transport en commun » est exigé dès qu'il y a 9 personnes transportées. D'autre part, il y a risque pour les vies humaines dans un mini-car comme dans un car.

L'application de cette note ne peut-elle pas être étendue par rapport au permis de conduire, c'est-à-dire par rapport au nombre de personnes transportées ?

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous accorderez à ce problème, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

F. LEDOUX,  
Délégué. »

## LA RÉPONSE DE LA DIRECTION :

« Monsieur,

La suggestion d'étendre le bénéfice de la prime « Transport en commun » aux conducteurs de véhicules de plus de 9 places contenue dans votre lettre du 21 juin 1979 a été examinée par la Direction des Services Généraux et la Direction du Personnel qui ont finalement décidé d'y donner une suite favorable.

Le bénéfice de cette prime sera donc accordé aux agents concernés à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1979.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur du Personnel,  
G. BAYLE. »

## LA NOTE D'APPLICATION :

### Primes pour conduite de certains véhicules routiers

Des primes particulières de fonction sont désormais payées aux chauffeurs de véhicules routiers pour la conduite effective :

- soit d'un véhicule de transport de matériels ou de marchandises d'un poids total en charge de plus de 3500 kg (prime « poids lourds ») ;
- soit d'un véhicule de transport en commun comportant plus de 9 places (prime « transports en commun »).

### Conditions d'application

- Ces primes sont appliquées à la condition expresse que le bénéficiaire ait exécuté le travail d'une façon entièrement satisfaisante, en respectant scrupuleusement les prescriptions particulières reprises aux chapitres 3 et 4 du livret de « Consignes Générales et Particulières » de la section Transports Routiers du D.E.M. Elles ne sont pas dues en cas de manquement à ces consignes.
- Les primes s'appliquent pour toute heure de conduite réellement effectuée ; cependant, lorsque le temps de conduite, au cours d'un poste, atteint 4 heures ou plus, la prime est payée pour la totalité du poste.

### Taux des primes

- Prime « Poids lourds » : le taux est de 4,5 du salaire de base (échelle 6).
- Prime « Transports en commun » : le taux est de 7 % de ce même salaire de base (échelle 6).

### Date d'application

La présente note annule et remplace la note 400/930 c 700/185 du 4 octobre 1974 et ses dispositions prennent effet du 1<sup>er</sup> juillet 1979.

## MAIS IL FAUT REVOIR LES CLASSIFICATIONS DES CHAUFFEURS

Nouvelle Lettre adressée le 1-8-1979 à

Monsieur BAYLE  
Directeur du Personnel HBNPC

« Monsieur,

C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance de votre courrier précisant votre décision de faire bénéficier les chauffeurs de transports en commun, de la prime de 7 %, dès le moment où ils transportent 9 personnes. Nous vous en remercions.

Nous nous permettons toutefois de vous faire remarquer que cette prime, comme celle des chauffeurs de poids lourds, n'est que la reconnaissance déguisée de l'attribution possible d'une échelle, ou d'une fraction d'échelle, à certaines catégories de chauffeurs.

Cette prime n'est en fait qu'un palliatif à une classification des chauffeurs qui mériterait d'être revue.

Vous savez certainement que dans bien des cas, l'emploi tenu par un chauffeur peut varier au fil des jours (et parfois même des heures) selon les besoins des services. Les chefs de ces services ne se privent pas d'utiliser et d'user de cette permutation possible avec un personnel souvent souple et facile à commander...

La multiplicité des tâches nécessite la possession d'un nombre de permis de conduire variant selon les missions confiées aux chauffeurs. C'est

une preuve de qualité professionnelle indéniable qui devrait être retenue dans la classification.

Le permis doit être alors considéré comme un C.A.P., sans oublier que pour un chauffeur, une faute professionnelle peut aller jusqu'à la suppression du C.A.P., risque que ne court pas l'O.Q.M.

Nous souhaitons donc, que soit revue, avec les organisations syndicales, la grille de classification des chauffeurs.

Nous vous proposons donc, quant à nous, la grille suivante qui pourrait éventuellement être appliquée avec effet rétroactif :

Embauchage : ECHELLE 5 (quel que soit le permis)	ECHELLE 6 Titulaires des permis B - C - C1 - D (et éventuellement E) après une période d'essai de 6 mois en Echelle 5.	ECHELLE 7 Après 3 ans d'ancienneté en Echelle 6.
ECHELLE 6 Titulaires des permis B (et éventuellement E) après une période d'essai de 6 mois en Echelle 5.	ECHELLE 7 Après 15 ans d'ancienneté en Echelle 6.	ECHELLE 8 Après 15 ans d'ancienneté en Echelle 7.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer à ce sujet, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean PRUVOST,  
Secrétaire Général. »

## DES PROBLEMES EN SUSPENS ET QU'IL FAUT REGLER

Lettre adressée à M. BAYLE, Directeur du Personnel des H.B.N.P.C. le 23-7-1979 :

« Monsieur le Directeur,

Nous vous avons soumis dernièrement des problèmes et certains cas particuliers pour lesquels nous regrettons n'avoir reçu aucune réponse à nos demandes.

Nous vous les rappelons à nouveau en vue d'obtenir dès que possible une suite :

- ETAM mis en retraite et n'ayant pas 15 ans de commissionnement ;
- blocage des promotions des anciennes dactylos ;
- nous vous demandons de mieux harmoniser les garanties dont bénéficient les différentes catégories de personnel remontées du fond au jour et de supprimer la restriction de la note d'application pour les échelles 14 et 15 ;
- reprise du temps d'entreprise dans le calcul de l'ancienneté entreprise ;
- régularisation de la situation du personnel hors-statut, comme cela s'est fait en Lorraine ;
- cas D... C... — chemin de fer Anzin — (ma lettre du 9-11-78 sollicitait l'indemnité de transport) ;
- cas M<sup>me</sup> F... S... — Sagec Anzin — (ma lettre du 4-5-1979 demandant l'indemnité de double résidence pour l'intéressée qui doit prendre obligatoirement sur place le repas du midi) ;
- une demande de promotion pour Monsieur M... A... de la cokerie de Mazingarbe et de Monsieur W... L... du SNGN de Billy-Montigny. Dans l'attente, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les ETAM CFDT,  
Jean-Marie LEMPEREUR. »

## ETAM - Garantie en cas de mutation Fond Jour en qualité d'Ouvrier

(Note de la Direction)

Par extension des dispositions du § 2.2 de la note 400/637 c du 1<sup>er</sup> juin 1979 et de son annexe, les ETAM mutés du Fond au Jour, en qualité d'ouvriers, antérieurement au 1-7-73 et comptant plus d'un an d'ancienneté Fond bénéficieront à dater du 1-1-79, des Points H attribués aux ouvriers mutés dans les mêmes conditions et classés actuellement à une échelle supérieure à 5 soit 3 points hiérarchiques (cf. annexe de la note précitée).

Le Service Gestion du Personnel prendra contact avec les Services Informatiques pour introduire en mécanique les Pts H résultant de ces nouvelles dispositions au bénéfice des ETAM concernés, en 1<sup>re</sup> quinzaine de juin ; les rappels afférents à la période 1<sup>er</sup> janvier 79-31 mai seront réglés par les Services Informatiques avec la paie du mois de juin 1979.

La procédure administrative simplificatrice et forfaitaire appliquée ne rend pas impossible que certains ETAM du Jour, probablement très peu nombreux, n'obtiennent pas strictement les points H auxquels ils pourraient prétendre : les réclamations individuelles devront être transmises au Service Gestion du Personnel (B.C.P.) qui les examinera, introduira éventuellement les nouveaux points H en Mécanographie et règlera les rappels correspondants.

Le Directeur du Personnel,  
G. BAYLE.

## LES ATELIERS CENTRAUX DOIVENT VIVRE !...

En novembre 1978, les travailleurs des Ateliers Centraux d'ANICHE ont engagé l'action, par une grève unitaire, pour conserver leur outil de travail et assurer leur avenir professionnel sur place...

La CFDT avec l'intersyndicale avait alors dénoncé publiquement avec vigueur le gâchis qu'entraînait la fermeture des Ateliers, les faux-tuyants de la Direction qui essayait par tous les moyens de faire croire que cette fermeture était fatale, le mépris du patronat minier envers les problèmes humains posés dans le secteur d'ANICHE-SOMAIN déjà si affecté par le chômage, l'incompétence évidente des chefs de l'entreprise, qui n'ont pas su (ou pas voulu) adapter l'outil de travail face aux techniques nouvelles et au marché...

La CFDT, à la pointe de l'action dans l'intersyndicale, avait affirmé hautement et clairement que les Ateliers d'ANICHE étaient viables, qu'en conséquence il fallait arrêter immédiatement les mutations, mieux équilibrer les charges de travail dans les 4 ateliers, mettre en place une commission d'études techniques afin de définir les conditions de viabilité et les possibilités d'ouverture plus importante sur des marchés extérieurs, avec la ferme volonté de sauvegarder les Ateliers d'ANICHE...

De multiples démarches furent entreprises durant la grève et pendant les mois qui suivirent... De nombreuses promesses furent faites par des personnalités très diverses se disant partager les préoccupations des travailleurs et celles de la région...

### OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Un an après toutes ces actions, le dernier mot reste aux saboteurs de l'entreprise !... Lentement mais sûrement les ateliers d'ANICHE s'acheminent vers la fermeture !...

Plusieurs fois la CFDT s'est adressée aux autres Syndicats, pour organiser ensemble la riposte et la résistance face à ce plan de fermeture. Aucun des partenaires Syndicaux n'a voulu donner suite aux propositions d'action de la CFDT...

Avec les travailleurs, la CFDT continue donc seule l'action.

Le 25 juillet 1979, les Délégués CFDT des Ateliers GMT-DAC adressaient la lettre suivante à M. GRUSON, chef de service :

« Monsieur,

La charge actuelle de travail fait que dans chaque atelier, que ce soit à ANZIN, ANICHE (que vous voulez fermer!) WINGLES ou BILLY, les chefs d'atelier se demandent comment ils vont pouvoir répondre à la demande. Ceci entraîne le recours à des intérimaires et à des heures supplémentaires.

Votre politique de mises en retraite anticipée et de liquidation fait que par exemple à ANICHE il n'y a plus assez de travailleurs et de machines pour aller sur les différents chantiers ou pour rendre les travaux dans les délais prévus.

C'est pourquoi nous vous demandons de revoir votre plan de fermeture et de mettre en place une politique d'embauchage d'autant que ce ne sont malheureusement pas les chômeurs qui manquent !... Ce choix permettrait le maintien des quatre ateliers centraux car nous avons une nouvelle fois la démonstration que ce n'est pas le travail qui manque !...

Veillez croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

Pour les délégués CFDT  
R. LELIEVRE. »

Cette lettre est une nouvelle accusation de la CFDT contre ceux qui, envers et contre tout et aveuglément, veulent condamner les ateliers d'ANICHE !... La situation réelle et vécue qui y est décrite, prouve, une fois encore, la grande incompétence de ceux à qui l'on a, hélas, confié la direction et la gestion des ateliers centraux !...

Il faudra bien qu'un jour ces gens-là rendent des comptes à la collectivité !...

La CFDT, quant à elle, avec les travailleurs, continuera d'agir pour imposer la sauvegarde et le développement des Ateliers !

# La crise serait provoquée par le prix du pétrole

La CFDT ne dit pas que les choses et la situation économique générale sont les mêmes qu'il y a quelques années. La CFDT a intégré dans son analyse les éléments nouveaux qui ont modifié notre situation et arrêté des revendications et des modalités d'action qui tiennent compte des réalités actuelles. Avec les travailleurs la CFDT pense qu'il FAUT VIVRE même si le pouvoir de droite dominant le pays sans majorité depuis quelques temps a réussi à freiner l'action ouvrière et syndicale à la base.

Par les promesses, l'opinion publique a accepté ou toléré qu'on lui impose des années durant toute une série de mesures contraire aux intérêts des travailleurs, avec la promesse de temps meilleurs.

LA CRISE ET LE PRIX DU PÉTROLE JUSTIFIENT TOUT.

## LA FÉDÉRATION DES MINEURS C.F.D.T. PENSE QUE CE N'EST PAS VRAI

LA C.F.D.T. S'EXPLIQUE :

L'avenir se construit aujourd'hui.

## AUJOURD'HUI EST LE RÉSULTAT DE L'ACTION PASSÉE

Pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui il faut regarder en arrière.

Nos mines ont été arrêtées et fermées pour des questions d'intérêt du capitalisme international.

Concernant le CHARBON, nos gisements ont été sacrifiés en premier lieu pour favoriser le TOUT PÉTROLE. Il était affirmé, aux Commissions du Plan, comme dans toutes les autres enceintes officielles, que du Pétrole il y en avait autant que l'on en voulait à bas prix. Le système du « bas prix » était basé sur l'exploitation des pays du tiers-monde qui n'avaient pas les capacités de se rebeller.

Tout-à-coup réveil : par un facteur soi-disant imprévisible, les prix grimpent et c'est la théorie des « méchants arabes » qui a cours. Pour faire face il n'y a pas d'autre alternative que de confirmer notre dépendance des Américains, après les Compagnies Pétrolières se marier avec Westinghouse et décréter le TOUT NUCLEAIRE.

Il faut tout de même rappeler une vérité historique que la France après avoir étudié une filiale de production d'électricité nucléaire nationale dite « GRAPHITE-GAZ » a abandonnée en cours de route pour le pétrole, pour revenir en fin de compte à l'uranium enrichi et le procédé américain décollant d'applications militaires.

C'est exactement comme pour nos mines :

- on arrête l'embauche, les investissements, les recherches en procédés d'exploitation sûrs, pour ensuite virer vers un plan de relance, en fin de compte irréalisable sur quelques mois. Cette impossibilité sert ensuite de justification pour restreindre les objectifs et se jeter dans les bras des Polonais, Africains du Sud... et justifier que les importations plutôt que la production nationale deviennent la politique charbonnière française.

Concernant les autres substances minières, les travailleurs sont devant les mêmes problèmes :

- l'Ardoise est produite en Espagne par exemple, puis commercialisée en France par les Ardoisières de l'Ouest ;
- la Potasse est démantelée à partir d'exploitations du Congo et d'importations du Canada ;
- le Fer détruit au bénéfice des capitaux placés par notre patronat à l'étranger ;
- les métaux non-ferreux sont recherchés et exploités au jour le jour, comme pour toutes les autres productions minières sans plan sur le moyen et le plus long terme.

La CFDT a une idée chiffrée et affirme que tous les virages pris au nom du libéralisme, de la concurrence, en un mot de la politique à courte vue ont coûté très cher à notre pays.

Des puits ont été fermés, et ensuite abandonnés, des investissements non rentabilisés, des hommes sacrifiés, et à ce sujet le nombre des accidents du travail et la série de morts en Lorraine depuis deux ans sont à mettre sur ce compte.

Produire vite et beaucoup d'ici 85, date envisagée par le gouvernement pour réaccroître la récession minière est payé par le sang des travailleurs. Cela ne peut continuer !

## AUTRE JUSTIFICATION DU TOUT PÉTROLE

souvent servie à la CFDT : c'est que le prix de l'énergie dans toute production était généralement faible par rapport à la totalité des éléments de production.

Seuls certains produits spécifiques (ciment, par exemple) avaient un coût en énergie important. De ce fait, l'augmentation du prix de l'énergie ne serait pas déterminante.

Il est possible de multiplier les exemples, mais de toute façon, les choix passés ont conduit à la situation actuelle.

## LES CHOIX D'AUJOURD'HUI DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DÉTERMINENT L'AVENIR SOCIAL DES MINEURS ET DE LEURS ENFANTS

La CFDT n'a jamais affirmé que le prix de l'énergie était sans influence sur notre vie...

La CFDT a simplement dit que l'exploitation sous quelque forme que ce soit des pays du Tiers Monde était mauvaise et génératrice de désordres économiques et politiques (guerres).

La CFDT a aussi proposé de transformer notre société. Qu'elle soit plus démocratique, respectueuse de la nature.

La CFDT veut une société égalitaire pour les hommes, société basée sur des valeurs différentes que le productivisme de « babioles ».

Que nos productions soient des biens durables sans gâchis permanent d'énergie et matières premières.

Ne pas agir pour cela, laisser se prolonger les orientations actuelles du capitalisme, nous conduit tout droit à l'accroissement des inégalités.

## LES INÉGALITÉS.

### MARQUE DE NOTRE SOCIÉTÉ ACTUELLE

Le système social découlant de la politique qui est imposée aux travailleurs, crée de plus en plus d'inégalités.

De nombreux journaux ces derniers mois ont traité et réalisé des reportages sur la « Nouvelle Droite ».

Certes, il faut faire la part de la mode et cussi du vent fait autour de cette affaire dans le but de créer du brouillard pour faire oublier les mauvais coups des vacances :

- augmentation des prix ;
- blocage des salaires ;
- augmentation des cotisations sociales qui diminueront les salaires ;
- augmentation des loyers ;
- accentuation du chômage.

Mais ce qui est grave, c'est que des hommes dans les allées du pouvoir actuel développent la nécessité des inégalités. Cela descend de plus en plus jusqu'à des réalités concrètes.

Fréquemment dans les discussions avec les directions, on nous fait un chapitre sur la nécessité des inégalités.

Cela est même quelque fois repris dans les équipes de travail où l'on dit aux mineurs à l'occasion de débats sur les salaires à la tâche : « Tu vois un tel, il ne travaille pas aussi bien que toi, il faudrait que je puisse mieux de payer », ou encore : « Le salaire à la tâche doit subsister, car il n'est pas normal que les courageux entraînent les fainéants ».

C'est ainsi que l'on divise pour régner et que l'on justifie les prix de tâche.

Il faut prendre conscience que le système capitaliste actuel non seulement justifie les inégalités mais en crée de nouvelles presque tous les jours.

Les inégalités de toutes sortes sont la marque d'une politique de droite et à ce titre il n'y a qu'à voir autour de nous que périodiquement s'en créent de nouvelles.

Actuellement, en plus de celles qui existent à tous niveaux, et particulièrement les avantages en nature chez les mineurs, il faut s'attendre à ce que se mette en place un système médical de pauvres et un autre pour les riches.

Cela se fait par étapes et se trouve déjà engagé pour le Régime Général de Sécurité Sociale. Cela aura nécessairement des conséquences pour les mines.

Ainsi de matière en matière si les travailleurs ne réagissent pas et avec le temps, il y aura de plus en plus de pauvres dans notre pays, avec en haut une masse de très riches.

N'est-ce pas ce que nous voyons déjà dans certains secteurs au bénéfice de privilégiés :

- une maison de plusieurs dizaines de millions à la mer ;
- un pied-à-terre à la montagne ;
- un bateau et la location d'un crocher dans un port...

Comment est-ce possible, et comment justifier que la grande masse a de plus en plus de difficultés à acquérir le nécessaire ou un léger supplément au nécessaire alors qu'une minorité peut acquérir une masse de biens et de bien-être qu'un mineur espère s'il y consacrait la totalité de ses gains de toute une vie de travail ?

## L'ÉGALITÉ : UN OBJECTIF C.F.D.T.

L'on dénigre souvent les positions de la C.F.D.T. parce que l'on a pas d'arguments réalistes et objectifs à nous opposer.

La C.F.D.T. ne veut pas l'uniformité qui est dégradante où tout le monde doit vivre et marcher pareil.

Ce que nous voulons, c'est égalité des droits, une échelle salariale de 1 à 6 entre la base et le haut de l'échelle. La suppression pure et simple des privilèges.

C'est sur ces bases qu'il sera possible de créer une société plus humaine.

### « LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel  
de la Fédération Nationale des Mineurs  
C.F.D.T.

Secrétariat administratif :  
59500 DOUAI — Tél. 88.61.86  
35, rue des Ferronniers

#### ABONNEMENTS

1 an ..... 15,00 F  
Soutien ..... 30,00 F  
Propagande ..... 50,00 F

Le numéro : 1,50 F

C.C.P. : LILLE 3.773.92  
Gérant : Jean PRUVOST

Inscrit à la Commission paritaire  
sous le numéro 511073

IMPRIMERIE DU MERCURE S.A. - 49500 SEGRE

# La privation des travaux au fond se développe aux MDPA Cela est inadmissible pour la CFDT

Suite à la situation créée par la Direction de Marie-Louise qui a fait appel à une entreprise privée allemande pour effectuer des travaux de cintrage au fond dans la voie 363, le Bureau de l'Union des Syndicats C.F.D.T. de la Potasse :

— **TIENT A APPORTER SON SOUTIEN le plus total** aux initiatives prises par les sections syndicales de Marie-Louise qui ont décidé de s'opposer à cette décision, en demandant que le personnel affecté à ces travaux soit du personnel des M.D.P.A.

L'Union des Syndicats C.F.D.T. de la Potasse tient à rappeler que son représentant au Conseil de surveillance des M.D.P.A. était déjà intervenu sur cette question lors de la séance du Conseil de surveillance du 31 mai 1978 et avait demandé que les travaux concernant une autre voie (644) et confiés à cette entreprise allemande soient effectués par les M.D.P.A.

Par ailleurs, la section C.F.D.T. de Marie-Louise a été à l'origine d'une prise de position du C.E. de cet établissement, en proposant le 29-3-1978 une motion exigeant que les M.D.P.A. effectuent avec leur personnel les travaux en question.

Malgré ces prises de position successives, la Direction Générale et la Direction de Marie-Louise ont décidé de passer outre et de confier les travaux de la voie 363 à cette entreprise. Cette attitude démontre une nouvelle fois que la Direction refuse de tenir compte de l'avis exprimé par les organisations syndicales dans les instances de concertation (C.E. et Conseil de surveillance).

## LE BUREAU DE L'UNION DES SYNDICATS C.F.D.T. DE LA POTASSE EXIGE

- 1 — que l'encadrement de l'entreprise privée soit immédiatement doublé par un encadrement des M.D.P.A. qui devra ensuite le remplacer ;
- 2 — que le personnel ouvrier chargé de l'exécution du travail soit progressivement remplacé par du personnel des M.D.P.A. ;
- 3 — que la Direction Générale engage des discussions avec GTG pour utiliser le brevet et exécuter sous sa propre responsabilité le travail de cintrage de cette voie.

La C.F.D.T. ne saurait accepter que de plus en plus des travaux soient transférés à des entreprises privées parce que les M.D.P.A. refusent de prendre les moyens d'embaucher du personnel en quantité suffisante et d'engager une politique de formation d'équipe spécialisées capables de mettre en œuvre de nouvelles techniques.

## Pour des Discussions Salariales ouvertes à toutes les Organisations Syndicales

Dans une affichette diffusée le 17 août, la C.F.D.T. a informé le personnel de l'intervention faite par notre bureau syndical pour demander une réunion extraordinaire de la Commission d'application du contrat salarial élargie à toutes les organisations syndicales (signataires ou pas).

Cette initiative nous semble essentielle, à un moment où l'évolution des prix démontre que jusqu'à ce jour le contrat salarial a été incapable de préserver efficacement le pouvoir d'achat du personnel.

Voici la lettre adressée à toutes les organisations syndicales :

Chers camarades,

Vous trouverez ci-joint photocopie de la lettre que nous avons envoyée à la Direction Générale pour exiger une réunion extraordinaire de la Commission d'application du contrat salarial élargie à toutes les organisations syndicales.

Au-delà des divergences d'appréciation sur le contenu du contrat salarial, il nous semble que l'intérêt du personnel réside dans le fait que toutes les organisations syndicales demandent cette réunion, car les dispositions du contrat salarial, compte tenu de l'importance du coût de la vie, ne sont pas de nature à préserver le pouvoir d'achat. Ce constat incombe à la seule responsabilité du gouvernement qui a refusé jusqu'à ce jour de prendre des mesures sérieuses et efficaces pour freiner l'évolution des prix.

Il apparaît donc clairement que des mesures doivent être prises pour :

- a) revaloriser les salaires rétroactivement, afin de couvrir la perte de pouvoir d'achat enregistrée depuis le début de l'année ;
  - b) préserver le pouvoir d'achat pour les prochains mois.
- Dans l'attente de connaître votre position sur nos propositions, nous vous prions d'agréer...

J. KASPAR,  
Secrétaire Général.

La C.F.D.T. estime qu'au-delà des divergences d'appréciation sur le contrat salarial signé par la C.F.T.C., F.O. et la C.G.C., le constat sur l'évolution des prix et le retard des salaires, implique que de nouvelles discussions aient lieu avec toutes les organisations syndicales et la D.G.

Le 22 août 1979.

## BASSIN DE LORRAINE

# L'action des sections locales C.F.D.T. sur le problème des avantages en nature

La C.F.D.T., longtemps toute seule, a mené la lutte pour l'égalisation des avantages en nature.

Devant l'écho qu'ont eu les campagnes de la CFDT, les Charbonnages de France ont dû ouvrir un débat de commission sur le sujet, le Gouvernement a été contraint de revaloriser l'indemnité de logement pour les mineurs actifs et retraités se logeant eux-mêmes. Progressivement la majorité des autres organisations syndicales se sont orientées, certes avec des différences de contenu et de formulation des revendications, sur le problème des avantages en nature.

Concernant l'action de la C.F.D.T., les objectifs généraux ont été renforcés par des revendications locales.

C'est ainsi que la C.F.D.T. à FORBACH-BRUCH, à BEHREN, à la Cité BELLE-ROCHE à COCHEREN, Cité STE-BARBE, Cité CUVELETTE et HOCHWALD à MERLEBACH, a animé des actions concrètes sur l'entretien et l'amélioration des logements avec l'obtention d'une tonne supplémentaire de combustible vu les températures de l'hiver ou du printemps dernier.

Le Journal du Mineur C.F.D.T. a rendu compte au fur et à mesure de ces actions.

### LES ELEMENTS NOUVEAUX DE L'ACTION SUR LES AVANTAGES EN NATURE CONCERNENT : LA CITE HOCHWALD A MERLEBACH :

Une réunion publique a été organisée par la C.F.D.T. au Café LESNIAREK qui a vu une forte participation.

Les débats ont porté sur la rénovation des logements de la cité, le droit des retraités de rester sur la cité et l'égalisation des avantages en nature, et dans un premier temps la fourniture d'une tonne de combustible supplémentaire, principalement aux veuves et retraités.

### Mise en place d'un Comité de défense des intérêts des habitants de Hochwald.

Les mineurs actifs et retraités ont décidé de prendre leurs problèmes en main collectivement, en créant un comité de défense dans le but de mettre sur pied un cahier de revendications de la cité et préparer les démarches nécessaires pour aboutir.

### Restructuration et modernisation de la cité Hochwald.

Mercredi 29 août 1979, a eu lieu à la cité Hochwald une réunion du Comité de défense de la cité Hochwald, ouverte à l'ensemble de la population.

A cette réunion avait pris part M. METZINGER, maire et conseiller général de la ville, J.-M. SPAETH, secrétaire C.F.D.T., P. ROUPP, responsable des retraités C.F.D.T.

Après un rappel des événements, Monsieur le Maire a exposé la position de la ville, à savoir :

La municipalité a décidé d'entreprendre dans cette cité la mise en chantier d'un réseau de canalisation, la réfection des routes, trottoirs et éclairage. Ces travaux s'effectueront en plusieurs tranches. La première débutant en 1980, la seconde en 1981.

La modernisation des logements est liée au réseau d'égoût mais est exclusivement de la compétence des H.B.L.

La municipalité pour sa part est opposée au déracinement de la population de cette cité.

La CFDT a également réaffirmé ses idées en matière de logement et plus généralement des Avantages en Nature.

En clair, pour la CFDT, les logements sont la propriété collective des travailleurs des mineurs. C'est bien, en effet, l'argent dégagé de l'exploitation du charbon, richesse nationale mise en valeur par le travail de plusieurs générations des mineurs, qui a permis de construire les logements.

La modernisation des logements doit tenir compte d'une part de ce que les habitants ont déjà réalisé et d'autre part des besoins des familles.

La CFDT refuse également que la modernisation soit l'occasion de créer un ghetto d'actifs ou de retraités. Il y a vie d'une cité si l'ensemble des tranches d'âge sont représentées.

La CFDT a également rappelé sa position sur les avantages en nature à savoir l'uniformisation des prestations logement et chauffage entre catégories professionnelles, hommes et femmes. L'attribution dans l'immédiat d'une tonne de charbon aux retraités, veuves est de nature à engager ce processus.

Après un débat, le comité a décidé de se donner un bureau pour organiser l'action des habitants. Ce bureau de 14 membres travaillera en liaison avec la CFDT et a le soutien de la municipalité.

Son rôle dans l'immédiat sera de faire l'inventaire des questions posées et dégager des réponses aux questions :

Quelle cité, quels logements demain pour les habitants de Hochwald ?

Le bureau est également chargé d'organiser l'action des habitants pour imposer une modernisation et restructuration conforme aux intérêts des travailleurs actifs et retraités de la cité.

Le bureau se réunira dans les premiers jours de septembre et décidera de la date d'une nouvelle assemblée.

### COCHEREN - BELLE ROCHE :

Après la réunion publique organisée par la CFDT dans cette cité, qui a provoqué l'action intersyndicale, une délégation s'est rendue à deux reprises à la Direction des Houillères.

La CFDT a enregistré les propositions de la Direction concernant l'entretien des logements et remis la pétition pour l'isolation et l'attribution d'une tonne supplémentaire de coke.

### LES ENTREVUES A LA D.G. SE RESUMENT DE LA MANIERE SUIVANTE :

La CFDT a rencontré la direction générale des Houillères du Bassin de Lorraine pour discuter des revendications à la cité Belle-Roche : en particulier l'amélioration de l'isolation thermique des logements. En attendant le démarrage des travaux d'isolation, le syndicat demande « qu'une tonne de charbon supplémentaire soit accordée gratuitement aux mineurs actifs, retraités et veuves pour perte de 30 % de chaleur ».

Au sujet de la révision des chaudières Viesmann, la délégation a discuté pendant 1 h 30 avec M. Gehl du service immobilier des Houillères. La direction est d'accord pour isoler 100 logements du type « Jeep » en plaçant une épaisseur de laine de verre de 8 cm sur le plafond des logements et pour revoir l'étanchéité des portes et fenêtres. Une étude est en cours pour appliquer une peinture isolante sur les murs extérieurs de la cité Belle-Roche. Les chaudières « Viesmann » seront remplacées par un autre type de chaudière qui sera mieux adapté à ce logement au fur et à mesure de la dégradation du type « Viesmann ».

Les Houillères ont donné leur accord pour faire peindre par leur service les logements des veuves et des personnes âgées à partir de 60 ans dès le mois de septembre.

En ce qui concerne l'attribution d'une tonne de coke gratuite, en attendant l'isolation des logements, la délégation syndicale a remis les 400 signatures de la population de la cité « en demandant une seconde entrevue avec le directeur du personnel, M. Roche, qui seul est compétent pour apporter une solution positive sur cette revendication. La direction a proposé de fournir le maté-

riel nécessaire aux volontaires désirant faire l'isolation de leur logement eux-mêmes. Ce gain de main-d'œuvre permettrait à la direction de multiplier le nombre de logements à la cité qui seront traités ».

### ET CREUTZWALD QUI A PRIS LA POSITION SUIVANTE :

« Les logements des cités minières non rénovés continuent à se dégrader, et avec eux les conditions de vie et d'existence des actifs et des retraités », déclare la section CFDT qui ajoute :

« Malgré les réclamations multiples pour effectuer les réparations d'urgence comme cheminées défectueuses, conduites d'eau bouchées, circuit électrique en panne, infiltration d'eau, etc., souvent rien n'est fait on ne vient même pas voir ».

« Dans les cités où des rénovations et des modernisations ont été effectuées comme par exemple la cité Bellevue, on a remplacé les anciens appareils de chauffage par de nouvelles chaudières de plus grande capacité de consommation alors que la quantité d'attribution de combustible n'a pas été augmentée.

Maintenant que l'automne et l'hiver approchent, les retraités, veuves et invalides se demandent comment ils vont se chauffer. L'hiver passé était long et dur. La plupart ont déjà consommé la totalité de leur combustible de l'année en cours, et devront attendre la nouvelle attribution de 1980 alors qu'il existe des catégories de personnel qui n'arrivent pas à brûler tout leur combustible et de ce fait retournent leurs bords à la mine pour se faire rembourser. Ce sont surtout des veuves qui ne touchent que 3 tonnes de charbon et souvent moins, mais aussi les malades et invalides, les silicosés, qui sont les plus vulnérables, les plus durement touchés, les plus délaissés.

Les retraités et les actifs demandent que les rénovations de leur logement ne soient pas effectuées unilatéralement, mais qu'ils soit tenu compte de leurs aspirations légitimes.

Aucun logement rénové n'est attribué aux retraités. Dans certaines cités minières, les personnes âgées attendent depuis plusieurs années le raccordement téléphonique ».

La CFDT conclut en réclamant un logement décent et le chauffage gratuit pour tous.

## Valeur des Prestations C.A.N.

### Echéances 1<sup>er</sup> Septembre et 1<sup>er</sup> Décembre 1979

En vertu des décisions gouvernementales portant augmentation des avantages vieillesse; les retraites et prestations servies par la C.A.N. seront majorées de 4 % au 1<sup>er</sup> juillet 1979 pour le 2<sup>e</sup> semestre 79 (au 1<sup>er</sup> janvier 80, revalorisation de 5,6 %).

En conséquence, le montant de l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre 79 comportera : 1 mois (juin) au tarif du

1<sup>er</sup> janvier 79 et deux mois (juillet-août) au nouveau tarif du 1<sup>er</sup> juillet 79. L'échéance du 1<sup>er</sup> décembre 79 comportera 3 mois (septembre-octobre-novembre) au nouveau tarif du 1<sup>er</sup> juillet 1979.

Voici les renseignements qui peuvent vous permettre de vérifier votre trimestre CAN.

NATURE ET DUREE DES SERVICES	Valeur des prestations	
	échéance 1-9-1979	échéance 1-12-1979
FOND pour 30 annuités de services, valeur annuelle		24 765,84
FOND pour 30 annuités de services, valeur trimestrielle	6 122,16	6 191,46
FOND pour 15 annuités de services, valeur trimestrielle	3 056,08	3 095,84
FOND pour 1 trimestre de services, valeur trimestrielle	203,74	206,38
FOND pour 1 trimestre de services, valeur trimestrielle	30,93	51,60
JOUR pour 30 annuités de services, valeur annuelle		20 988,00
JOUR pour 30 annuités de services, valeur trimestrielle	5 179,80	5 247,00
JOUR pour 15 annuités de services, valeur trimestrielle	2 589,90	2 623,50
JOUR pour 1 annuité de services, valeur trimestrielle	172,66	174,90
JOUR pour 1 trimestre de services, valeur trimestrielle	43,16	43,72
JOUR Pension de veuve		
pour 30 annuités de services, valeur annuelle		10 494,00
pour 30 annuités de services, valeur trimestrielle	2 589,90	2 623,50
pour 15 annuités de services, valeur trimestrielle	1 294,95	1 311,75
pour 1 annuité de services, valeur trimestrielle	86,33	87,45
pour 1 trimestre de services, valeur trimestrielle	21,58	21,86
— invalidité générale par trimestre	5 179,80	5 247,00
plus éventuellement :		
0,60 % par année de fond sur les prestations jour		
— majoration de 10 % pour avoir élevé 3 enfants sur toutes annuités		
— Majoration pour assistance d'une tierce personne (art. 134) par trimestre		29 218,44
— Majoration pour conjoint à charge par trimestre	7 210,96	7 304,61
— Retraités partis en retraite avant le 1-7-71		
majoration forfaitaire de 4 mois 1/2	1 700,00	1 750,00
pension normale ou invalidité pour 1 trimestre	64,75	65,60
pension de veuve (au moins 15 ans de service pour mari) pour 1 trimestre	32,38	32,80
Valeur point C.A.R.C.O.M. - U.N.I.R.S. au 1-7-1979	1,046	
Valeur point C.A.P.I.M.M.E.C.	1,094	

# Limite des revenus pour percevoir les prestations suivantes :

(période du 1 Juillet 1979 au 30 Juin 1980)

SEPTEMBRE 1979 — I.S.S.N. 0397-1511

## LE JOURNAL DU MINEUR

Nombre d'enfants à charge	Allocation de salaire unique		Allocation de frais de garde		Allocation rentrée scolaire	Complément familial	
	Plafond d'octroi		Plafond d'octroi pour		Plafond d'octroi	Plafond d'octroi pour	
	de la majoration	de l'all. sal. unique	Personne seule	Ménages		Ménages avec 1 revenu	Ménages avec 2 revenus ou pers. seule
1	28 890	28 800	34 668	57 780	28 890	39 900	46 910
2	34 668	34 560	46 224	69 336	34 668	47 880	54 890
3	40 446	40 320	57 780	80 892	40 446	55 860	62 870
4	46 224	46 080	69 336	92 448	46 224	63 840	70 850
5	52 002	51 840	80 892	104 004	52 002	71 820	78 830
6	57 780	57 600	92 448	115 560	57 780	79 800	86 810
7	63 558	63 360	104 004	127 116	63 558	87 780	94 790
8	69 336	69 120	115 560	138 672	69 336	95 760	102 770
9	75 114	74 880	127 116	150 228	75 114	103 740	110 750
10	80 892	80 640	138 672	161 784	80 892	111 720	118 730
par enf. suppl.	+ 5 778	+ 5 760	+ 11 556	+ 11 556	+ 5 778	+ 5 778	+ 7 980



Affiliation au

### régime minier du personnel travaillant à temps partiel

La CANSSM vient de faire connaître les modalités d'affiliation au régime minier du personnel admis à travailler à temps partiel.

L'affiliation à la Sécurité Sociale Minière des travailleurs à temps partiel qui n'était pas admise auparavant est subordonnée aux conditions suivantes :

- cette affiliation est calculative ; en conséquence, les agents intéressés devront faire une demande à la CANSSM pour en obtenir le bénéfice ; elle est résiliable à tout moment mais de manière irrévocable

- elle comporte l'exclusion de toute autre activité professionnelle entraînant l'affiliation à un autre régime de sécurité sociale

- les intéressés doivent occuper un emploi qui, s'il était à temps plein, permettrait l'affiliation au régime minier

- l'activité exercée à temps partiel doit représenter au moins la moitié de la durée normale de travail pour la catégorie de personnel en cause.

Il faut préciser que cette affiliation entraînera une prise en charge des travailleurs à temps partiel au titre de l'ensemble des risques couverts par la sécurité sociale minière (prestations vieillesse et décès, invalidité, maladie-maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, prestations familiales). Les affiliés ne pourront opter seulement pour l'affiliation au titre de tel ou tel risque

### FONDS SOCIAL - BOURSES D'ETUDES IRCOMEC

#### ANNÉE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE 1979-1980

Le Conseil d'Administration de l'IRCOMMEC a décidé de maintenir pour l'année scolaire et universitaire 1979-1980, le principe de l'attribution de bourses d'études, dans les conditions indiquées ci-dessous.

1) **NIVEAU DES ETUDES** : ETUDES SUPERIEURES, c'est-à-dire après obtention du baccalauréat ou réussite à un examen de niveau équivalent.

2) **BENEFICIAIRES** : les enfants de participants en activité ou privés d'emploi, percevant les allocations des ASSEDIC ou en invalidité ou malades depuis plus de 2 ans.

3) **CONDITIONS DE RESSOURCES** : les ressources annuelles ne doivent pas dépasser les plafonds suivants :  
 — foyer où le père et la mère sont présents : 38 500 F  
 — foyer où le père ou la mère est seul (e) : 31 000 F  
 — majoration par enfant à charge : 7 800 F

Les ressources prises en considération comprennent les salaires ou autres gains, les pensions, retraites, rentes de toute nature, tous revenus et indemnités perçus du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1978, à l'exclusion des prestations familiales (dont le montant annuel doit néanmoins être mentionné).

Les bourses d'études sont accordées pour une année et versées en une seule fois.

Par ailleurs, nous vous précisons que les orphelins de père et de mère, les enfants de veuves allocataires ou en réserve de droits, de retraités directs, de participants en invalidité ou malades depuis plus de 2 ans, de préretraités ou de participants privés d'emploi et âgés de plus de 60 ans, peuvent bénéficier de bourses, non seulement pour les études supérieures, mais également pour les études secondaires, dès la classe de 4<sup>e</sup> ou la préparation à un CAP (y compris pour l'apprentissage sous contrat).

Les allocataires sont informés des conditions particulières d'attribution de ces bourses dans le bulletin « JALONS ».

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir diffuser ces informations aux membres de votre personnel relevant de l'IRCOMMEC, en attirant leur attention sur deux points :

- ceux qui sont simultanément affiliés à une caisse de cadres ou à une section IRCACIM, doivent s'adresser en priorité à ces Institutions.

- les DOSSIERS doivent être parvenus AVANT le 31 DECEMBRE 1979, DERNIER DELAI, selon la domiciliation des intéressés à l'adresse suivante :

### ALLOCATIONS FAMILIALES

Pour bénéficier des ALLOCATIONS FAMILIALES vous devez :

#### 1 — RESIDER EN FRANCE.

— Les personnes de nationalité étrangère doivent être en possession d'un titre de séjour en cours de validité.

#### 2 — ASSUMER LA CHARGE D'AU MOINS DEUX ENFANTS remplissant les conditions ci-après :

Sont considérés comme étant à charge :

- les enfants qui n'ont pas dépassé les limites d'âge prévues pour le versement des prestations familiales, à savoir :

- 16 ans et
- 6 mois au-delà si l'enfant n'exerce pas d'activité professionnelle,
- 1 an au-delà si l'enfant est inscrit comme demandeur d'emploi et à la recherche d'une première activité professionnelle.

- 18 ans en cas d'apprentissage.
- 20 ans en cas de poursuite d'études, d'infirmité ou s'il s'agit d'une jeune fille reconnue dans l'obligation de demeurer au foyer pour s'occuper de ses frères et sœurs.

**NOTA.** — L'enfant cesse d'être considéré comme à charge s'il bénéficie d'un revenu professionnel supérieur à la base mensuelle de calcul des Allocations familiales.

Des règles particulières sont retenues pour les étudiants (renseignez-vous auprès de votre Caisse).

#### 2 — PASSER TROIS EXAMENS PRENATAUX DANS LES DELAIS SUIVANTS :

- **Le premier,**
  - examen général, avant la fin du 3<sup>e</sup> mois ;
  - examens complémentaires, dans les 15 premiers jours du 4<sup>e</sup> mois.

- **Le deuxième,**

- au cours du 6<sup>e</sup> mois.

- **Le troisième,**

- Dans les 15 premiers jours du 8<sup>e</sup> mois.

#### 3 — ENVOYER LES FEUILLETS DANS LES DELAIS PRESCRITS :

- pour le **premier examen,**
  - avant la fin de la quinzième semaine de grossesse pour l'examen général.
  - avant l'expiration du 4<sup>e</sup> mois pour les examens complémentaires.

- pour les **deuxième et troisième examens,** les feuillets correspondants devront être adressés dans les plus brefs délais à votre Caisse d'Allocations Familiales.

#### MONTANT MENSUEL (actuellement en vigueur) :

Le montant mensuel de l'allocation est fixé à 22 % de la **BASE MENSUELLE DE CALCUL DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

soit 208,72 F

#### L'ALLOCATION EST VERSEE EN 3 FRACTIONS :

- 2 mensualités, après le 1<sup>er</sup> examen : 417,56 F ;
- 4 mensualités, après le 2<sup>e</sup> examen : 835,12 F ;
- 3 mensualités, après le 3<sup>e</sup> examen : 626,34 F.

**TOUT EXAMEN NON SUBI FAIT PERDRE LE BENEFICE DE LA OU DES MENSUALITES CORRESPONDANTES.**

### ALLOCATIONS POST-NATALES

Pour bénéficier de ces allocations,

— **La mère doit :**

- **RESIDER REGULIEREMENT EN FRANCE.**

Les femmes de nationalité étrangère doivent être en possession d'un titre de séjour en cours de validité.

#### AUCUNE CONDITION D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE N'EST EXIGEE

— **L'enfant doit**

- **ETRE NE VIABLE.**

- **RESIDER EN FRANCE** durant la période au cours de laquelle se situe l'examen de santé.

- **SUBIR TROIS EXAMENS MEDICAUX** donnant lieu à la délivrance d'un certificat de santé.

- le **premier**, dans les 8 jours suivant la naissance,

- le **deuxième** au cours du 9<sup>e</sup> ou du 10<sup>e</sup> mois de la vie,

- le **troisième** au cours du 24<sup>e</sup> ou du 25<sup>e</sup> mois de la vie.

#### MONTANT (actuellement en vigueur) :

Les **ALLOCATIONS POST-NATALES** sont versées en trois fractions après chacun des trois examens médicaux. Ce montant s'élève à :

- 130 % de la base mensuelle de calcul des Prestations familiales, après le 1<sup>er</sup> examen, soit 1 233,70 F.

La 1<sup>re</sup> fraction est due même si l'enfant né viable est décédé avant d'avoir pu subir le 1<sup>er</sup> examen.

- 65 % de la base mensuelle de calcul des Prestations familiales après le 2<sup>e</sup> examen, soit 616,85 F.

- 65 % de la base mensuelle de calcul des Prestations familiales après le 3<sup>e</sup> examen, soit 616,85 F.

**TOUT EXAMEN NON SUBI FAIT PERDRE LE BENEFICE DE LA FRACTION CORRESPONDANTE.**

### TAUX (actuellement en vigueur) :

Les **ALLOCATIONS FAMILIALES** sont calculées en pourcentage de la base mensuelle de calcul des prestations familiales révisées plusieurs fois par an.

Leur taux varie suivant le nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfants à charge	Taux des ALLOCATIONS FAMILIALES
2	23 % de 949 F = 218,27
3	61 % de 949 F = 578,89
4	98 % de 949 F = 930,02
Par enfant supplémentaire	35 % de 949 F = 332,15

**UNE MAJORATION** s'ajoute à ces **ALLOCATIONS** pour chaque enfant de plus de 10 ans ou de plus de 15 ans. Son taux est de :

ENFANT de 10 ans à 15 ans	ENFANT de plus de 15 ans
9 % de 949 F = 85,41 F	16 % de 949 F = 151,84

La majoration n'est pas accordée pour l'aîné d'une famille de 2 enfants.

**Salaires de base 1979 : 949,00 F**

### ALLOCATIONS PRÉNATALES

La future maman doit :

#### 1 — EFFECTUER UNE DECLARATION DE GROSSESSE DANS LES QUINZE PREMIERES SEMAINES.

Cette déclaration doit être faite auprès de l'organisme de Sécurité Sociale ou d'Allocations Familiales.

L'envoi dans les 15 premières semaines du feuillet correspondant au premier examen prénatal vaut déclaration de grossesse.